



Saint-Brieuc, le 29 novembre 2016

INTERPELLATION INTERSYNDICALE CTL DU 29/11/2016

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre d'un appel national commun, nos organisations syndicales, Solidaires Finances Publiques 22, FO DGFIP 22 et CGT Finances Publiques 22, ont appelé les agents du département à la grève le 15 novembre dernier.

38% des collègues se sont ainsi mobilisés pour exiger les moyens nécessaires à l'exercice normal des missions de la DGFIP. Le taux de grève atteint dans cette direction doit clairement vous interpeller tant il traduit le niveau de ras-le-bol et ce dans tous les services.

Au-delà de la situation sociale du pays et de la mobilisation contre toutes les régressions sociales (dont la « loi travail » constitue un emblème), la situation de la DGFIP impose en effet de tirer, une fois de plus mais encore plus fortement, la sonnette d'alarme à l'heure où les restructurations s'enchaînent et que 1815 nouvelles suppressions d'emplois vont être actées pour le 1er janvier 2017.

La DGFIP est clairement l'administration qui a été la plus « sacrifiée » :

Depuis 2002, année après année, les gouvernements successifs ont, tous, pris des mesures qui n'ont cessé d'affaiblir la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Tous ont défendu la main sur le cœur les qualités (bien réelles) des agents des finances publiques, ont vanté les résultats de la DGFIP et ont feint d'ignorer une réalité dont ils étaient pourtant parfaitement informés : la hausse de la charge de travail, la complexité croissante du travail, la dégradation inquiétante des conditions de vie au travail, la baisse de la qualité du service public.

Tous ont promu le numérique, présenté comme un moyen de dégager des gains de productivité et d'améliorer les missions, alors que cela n'a pas endigué la hausse de la charge de travail et se retourne contre les usagers, sommés de déclarer ou de payer par internet.

Tous ont profondément restructuré notre administration : réformes dans l'ex-Direction générale des impôts et l'ex-Direction générale de la comptabilité publique, création de la DGFIP en 2008, restructurations des services de la DGFIP, suppressions de trésoreries de

proximité...

Tous ont réduit les effectifs de la DGFIP : plus de 35 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, soit plus du quart de ses effectifs.

Circonstance aggravante dans les choix budgétaires des gouvernements : la reconnaissance des agents est réduite à la portion congrue. Les promotions internes sont en chute libre et les régimes indemnitaires stagnent...

Pour nous, il y a urgence à agir. La DGFIP est en danger : les missions et les agents souffrent et les usagers sont victimes de l'affaiblissement et de l'éloignement du service public.

Pour nous et les collègues, la démarche stratégique et les lignes directrices ne sont pas une réponse à la dégradation des conditions de travail. Il en est de même des réorganisations de services, comme par exemple la mise en place catastrophique du SPF-E.

A quand une véritable analyse de la situation tenant compte du manque patent de moyens pour simplement remplir nos missions ? A quand un dialogue social digne de ce nom ?

Nous vous demandons solennellement de porter notre message au Directeur Général et aux Ministres.

Pour assurer dans de bonnes conditions toutes les missions de la DGFIP (accueillir le public, gérer l'ensemble des dossiers fiscaux, combattre la fraude fiscale, gérer les finances locales et conseiller les collectivités territoriales, gérer le patrimoine immobilier de l'État, les dépenses et les comptes de l'État, assurer les missions cadastrales etc), des mesures d'urgence s'imposent sans délai :

- Stopper les suppressions d'emplois, établir un plan pluriannuel de recrutement pour renforcer la DGFIP en emplois et recruter les listes complémentaires des concours ouverts.
- Décider un moratoire sur les restructurations et engager une réflexion sur l'accès au service public, son implantation et sa couverture territoriale.
- La reconnaissance et les droits des agents doivent enfin être de véritables priorités. Il en va ainsi des règles de gestion : nous nous opposerons à toute tentative de déréglementation et de régression en la matière. De la même manière, la perte de pouvoir d'achat est inacceptable ; de ce point de vue, un plan de promotions internes ambitieux, une revalorisation des régimes indemnitaires et du remboursement des frais de déplacement sont des mesures légitimes et nécessaires. Nous rappelons enfin notre opposition à toute modulation individuelle de la rémunération.

Nos organisations demandent solennellement au gouvernement et à la Direction générale de prendre sans délai ces mesures. Elles ne cesseront d'agir pour obtenir qu'elles soient mises en œuvre.

**Solidaires Finances Publiques 22, FO DGFIP 22,
CGT Finances Publiques 22**